

Camps de vacances OSEO

Camps de vacances pour enfants et adolescent*es



Offre

- L'oeuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) organise chaque année des camps d'hiver, d'été et d'automne en Suisse romande et en Suisse alémanique.
- Un camp de vacances par an peut être financé par enfant / jeune.

Qui

Le Secours d'hiver du canton de Berne soutient les personnes Suisses et étrangères titulaires d'un permis B, C et F qui vivent avec le minimum vital et se trouvent dans une situation de détresse. Sont autorisés à participer les enfants et les jeunes âgés de 8 à 16 ans et domiciliés dans le canton de Berne.

(Les familles qui bénéficient de l'aide sociale doivent demander les frais de camp directement auprès du service social).

Quoi

Les coûts des camps sont calculés en fonction du revenu des parents et se situent entre 110 et 430 francs par enfant et par camp pour une semaine. Ces frais peuvent être demandés auprès du Secours d'hiver du canton de Berne.

Pour les camps d'hiver, les frais de location de ski peuvent être demandés séparément auprès du Secours d'hiver.

Comment

- Important : toujours s'inscrire d'abord auprès de l'OSEO : <https://www.oseo-suisse.ch/nos-prestations/camps-de-vacances.html>
- Attendre la confirmation d'inscription de l'OSEO.
- Si les critères pour une prise en charge par le Secours d'hiver sont remplis, envoyer le formulaire au Secours d'hiver du canton de Berne, accompagné des copies des documents nécessaires (voir droit à l'obtention dans le formulaire).
- Le Secours d'hiver du canton de Berne informe la famille si les frais de camp peuvent être pris en charge.
- La facture du camp est envoyée directement par l'OSEO au Secours d'hiver du canton de Berne, qui la paiera.

Envoyer le formulaire "Camps de vacances de l'OSEO" rempli avec les documents sous forme de fichier PDF via <https://www.swisstransfer.com/fr-fr> à bern@winterhilfe.ch.



Camps de vacances de l'OSEO pour enfants et adolescent*es

Données personnelles	Requérant/e	Partenaire
		En ménage commun? oui non
Prénom		
Nom		
Sexe	féminin masculin divers	féminin masculin divers
État civil		
Date de naissance		
Rue / N°		
NPA / Localité		
Tél. / Mobile		
E-Mail		
Profession	%	%
Nationalité / Permis		
Combien de personnes vivent dans le ménage?	Enfants / Adolescents (jusqu'à 17 ans)	Adultes (à partir du 18ème anniversaire)

Enfants qui participent au camp (enfants / adolescents jusqu'à 16 ans)

Prénom / Nom	Date de naissance
Prénom / Nom	Date de naissance
Prénom / Nom	Date de naissance
Prénom / Nom	Date de naissance

Droit à l'obtention

Documents à joindre

Carte culture et preuve de fortune	Copie carte culture, copie de la dernière déclaration d'impôt définitive complète (fortune visible) ou (pour les personnes imposées à la source) des extraits de compte actuels de tous les comptes.
Prestation complémentaire AVS / AI	Copie du calcul des prestations complémentaires
Saisie de salaire	Copie budget de saisie
Subsides de formation	Copie calcul des subsides de formation
Faible revenu au seuil du revenu vital	Copie de la dernière déclaration d'impôt définitive complète, des fiches de salaires des trois derniers mois, du bail à loyer et de la facture de primes de caisse maladie

Marche à suivre

- Inscrire enfant(s) au camp: <https://www.oseo-suisse.ch/nos-prestations/camps-de-vacances.html>
- Envoyer la confirmation d'inscription de l'OSEO, accompagnée du formulaire rempli et des documents (voir droit à l'obtention) au Secours d'hiver.
- Le Secours d'hiver du canton de Berne informe la famille si les frais de camp peuvent être pris en charge.
- La facture pour le camp est envoyée directement par l'OSEO au Secours d'hiver du canton de Berne qui paiera le camp.

Un seul camp de vacances par an et par enfant peut être financé.

Signature

Requérant/e

Date

Signature requérant/e

Avec ma signature, je certifie que toutes mes données sont conformes à la réalité.

En envoyant le formulaire, les signataires acceptent que le Secours d'hiver puisse, si nécessaire, transmettre des données pour clarifier la situation ou prendre contact avec des organismes tiers. Ceci afin d'évaluer si vous avez droit à un soutien selon les dispositions du Secours d'hiver. Il va de soi que nous traitons ces données de manière absolument confidentielle et uniquement dans le cadre de l'examen de la demande de soutien. Vous trouverez de plus amples informations sur le traitement et la protection de vos données dans notre déclaration de protection des données [ici](#). Il n'existe aucun droit légal sur les prestations du Secours d'hiver.